

RETRAIT DES DIPLOMES ET CERTIFICATS

DIPLOMES ET CERTIFICATS CONCERNES :

Formation	Diplôme ou certificat
TERMINALE STMG	Diplôme du Baccalauréat - Session 2018
	Certificat de fin d'études secondaires du BAC - Session 2018 (pour les candidats <u>ajournés au bac</u> qui ont obtenu une note moyenne au moins égale à 08 sur 20).
FORMATIONS PROFESSIONNELLES GA ET SPVL	Diplôme du Baccalauréat - Session 2018
	Livrets CAP : Agent de prévention et médiation (SPVL) Livrets BEP : Métiers des services administratifs (GA)
BTS (hors GRETA)	Diplôme du BTS - Session 2018
	Attestation d'épreuve facultative pour les candidats concernés - Session 2018
	Attestation du parcours de formation en section de technicien supérieur (EUROPASS) pour les lauréats des <u>BTS Assistant de manager</u> et <u>BTS commerce international</u> uniquement*
BTS du GRETA : BTS AG PME-PMI, BTS MUC, BTS CG	<i>Voir encadré spécifique ci-dessous.</i>

* **Les attestations EUROPASS** des sessions suivantes sont encore disponibles :

- ⚠ - sessions 2015 à 2017 : retrait sur **présentation du relevé de notes du BTS ou du diplôme (obligatoire)** ;
- session 2018.

MODALITES DE RETRAIT :

➤ **OU ?**

Au secrétariat du lycée :

Adresse	
Anciens élèves du <u>pôle technologique</u> : 4 rue Schoch 67000 STRASBOURG	Anciens élèves du <u>pôle professionnel</u> : 3 quai Charles Frey 67000 STRASBOURG

➤ **QUAND ?**

Du **lundi au vendredi de 9h à 11h et de 13h30 à 16h.**

Attention : en période de congé scolaire, le secrétariat est susceptible d'être fermé. Veuillez vous renseigner auprès du lycée.

➤ **COMMENT ?**

Le lauréat se présente au secrétariat muni **d'une pièce d'identité officielle** (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour).

S'il ne peut se déplacer lui-même, deux possibilités s'offrent à lui :

1. Retrait par procuration :

Le lauréat établit une procuration à une personne de son choix. Cette personne se présentera au lycée, munie de sa propre pièce d'identité, de la procuration du lauréat (datée et signée) et d'une photocopie de la pièce d'identité du lauréat.

2. Envoi par voie postale :

Le lauréat adresse un courrier à l'établissement et joint à celui-ci :

- une photocopie de sa pièce d'identité ;
- une enveloppe cartonnée format A4 **libellée au nom et à l'adresse où sera envoyé le diplôme** et **affranchie au tarif recommandé R1 sans accusé de réception actuellement en vigueur pour un envoi de 100g** (cette enveloppe servira à l'envoi du diplôme) ;
- un imprimé de recommandé sans accusé de réception (disponible à La Poste).

DIPLOMES DES SESSIONS PRECEDENTES :

Les diplômes des sessions précédentes, qui n'ont pas été retirés au lycée, ont été renvoyés au **Rectorat de Strasbourg.**

Les modalités de retrait des diplômes au Rectorat sont précisées sur son site internet (suivre le lien suivant : <https://www.ac-strasbourg.fr/examens-concours/retrait-de-diplome-perte-de-diplome-releve-de-note/>).

BTS DU GRETA : BTS AG PME-PMI, BTS MUC, BTS CG

Les **lauréats 2018** des **BTS AG PME-PMI, BTS MUC, BTS CG** du GRETA devront **retirer leur diplôme auprès de M. GAUME**, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 16h (fermé le jeudi après-midi et pendant les congés scolaires), et selon les modalités précitées dans le paragraphe « COMMENT ? ».

Pour le retrait des diplômes des sessions précédentes, s'adresser à M. GAUME.